

COMPAGNIE DU CAMBODGE

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 23 508 870 €

Siège social : 31/32 Quai de Dion Bouton 92800 PUTEAUX

552 073 785 RCS NANTERRE

Le 20 mai 2010

Madame, Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous informer que les actionnaires sont convoqués **le vendredi 11 juin 2010 à 9 heures, au siège social 31/32 Quai De Dion Bouton - 92800 Puteaux**, en assemblée générale ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture et approbation du rapport de gestion du Directoire, du rapport du Conseil de Surveillance, du rapport du Président du Conseil de Surveillance sur le contrôle interne et du rapport général des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2009 ;
- Examen et approbation, s'il y a lieu, des comptes annuels ; Répartition du résultat ;
- Examen et approbation, s'il y a lieu, des comptes consolidés ;
- Lecture et approbation du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les opérations prévues par l'article L.225-88 du code de commerce ;
- Pouvoirs pour accomplir les formalités.

Nous joignons à la présente une plaquette dans laquelle vous trouverez l'ensemble des documents et renseignements prévus par les articles R225-81 et R225-83 du Code de Commerce.

L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Conformément à l'article R225-85 du Code de commerce, le droit de participer à l'Assemblée générale est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris (soit le mardi 8 juin 2010 à 0 heure) dans les comptes de titres nominatifs tenus pour la Société par son mandataire CM-CIC Securities c/° CM-CIC Titres – 3, allée de l'étoile - 95014 Cergy-Pontoise.

Pour vous permettre de vous faire représenter à cette assemblée, nous vous adressons un formulaire de vote par correspondance ou par procuration que vous pourrez retourner à la Direction Juridique de la Société, 31-32 quai de Dion Bouton – 92811 Puteaux Cedex ou à CM-CIC Securities c/° CM-CIC Titres – 3, allée de l'étoile - 95014 Cergy-Pontoise, trois jours au moins avant la date de l'Assemblée générales (soit le mardi 8 juin 2010).

Nous vous rappelons que, si vous votez par correspondance, vous n'avez plus la possibilité de vous faire représenter (procuration) ou de participer directement à l'assemblée.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Directoire

COMPAGNIE DU CAMBODGE

RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 11 JUIN 2010

PREMIÈRE RÉSOLUTION

(Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2009)

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Directoire, du rapport du Conseil de Surveillance, du rapport du Président du Conseil de Surveillance sur le contrôle interne qu'elle approuve dans tous leurs termes ainsi que du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2009 qui font ressortir un bénéfice 116 285 734,68 euros, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle prend acte qu'aucune dépense et charge non déductible des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés n'a été engagée au cours de l'exercice.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 quitus de leur gestion à tous les membres du Directoire.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2009)

L'Assemblée générale approuve les comptes consolidés, après avoir pris acte de la présentation qui lui a été faite des comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2009 et du rapport des Commissaires aux comptes, faisant apparaître un résultat net de 51,3 millions d'euros, dont 27,3 millions d'euros part du groupe, contre un résultat net de 33,9 millions d'euros pour l'exercice précédent.

TROISIÈME RÉSOLUTION

(Affectation du résultat)

L'assemblée générale approuve la proposition du conseil d'administration et décide d'affecter le bénéfice distribuable de la façon suivante :

(en euros)

- Résultat de l'exercice	116 285 734,68
- Report à nouveau antérieur.....	205 798 618,99
- Bénéfice distribuable	322 084 353,67
- Dividendes.....	55 973 500,00
- Au compte « Report à nouveau »	266 110 853,67

Le dividende à répartir au titre de l'exercice se trouve ainsi fixé à 100 euros par action au nominal de 42 euros.

En application des dispositions légales, il est précisé que l'intégralité des dividendes attribués aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France est éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158 du Code Général des Impôts, ou sur option, à un prélèvement forfaitaire libératoire en vertu et dans les conditions prévues à l'article 117 quater du Code Général des Impôts.

Ce dividende sera, selon la procédure applicable aux actions admises en Euroclear, mis en paiement le 22 juin 2010.

Conformément à la loi, le tableau suivant récapitule le montant des dividendes par action, mis en distribution au titre des trois exercices précédents :

Exercice	2008	2007	2006
Nombre d'actions	559 735	559 735	559 735
Dividendes (en euros)	-	278,00 ⁽¹⁾	100,00 ⁽²⁾
Montant distribué(en millions d'euros)	-	155,61	55,97

(1) Le dividende à répartir au titre de l'exercice 2007 était éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-2° et 3 ° du Code Général des Impôts sachant que cet abattement ne bénéficie qu'aux personnes physiques ou sur option, à un prélèvement forfaitaire libératoire en vertu et dans les conditions prévues à l'article 117 quater du Code Général des Impôts.

(2) Le dividende à répartir au titre de l'exercice 2006 était éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-2° et 3 ° du Code Général des Impôts sachant que cet abattement ne bénéficie qu'aux personnes physiques.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

(Approbation des conventions et engagements réglementés)

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements visés à l'article L.225-88 du code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte des déclarations qui y sont inscrites et en approuve les conclusions.

CINQUIÈME RÉSOLUTION **(Pouvoirs pour les formalités)**

L'Assemblée générale, donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

COMPAGNIE DU CAMBODGE

EXPOSE SOMMAIRE DE LA SITUATION PENDANT L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

I – ANALYSE DES RESULTATS AU 31 DECEMBRE 2009

Le Conseil de Surveillance de la Compagnie du Cambodge, réuni le 8 avril 2010, a examiné les projets de comptes de l'exercice 2008 présentés par le Directoire.

Le résultat net consolidé s'établit à 51 millions d'euros, contre 34 millions d'euros en 2008. Le résultat financier est de 9 millions d'euros, contre 188 millions d'euros en 2008, qui intégrait une importante plus-value sur la cession de titres Vallourec et des dépréciations de titres. Le résultat des sociétés mises en équivalence, de 47 millions d'euros, correspond essentiellement aux résultats d'Havas et d'Aegis ; il est peu comparable à celui de 2008, qui intégrait une importante dépréciation des titres Havas et Aegis.

Le résultat net social ressort à 116 millions d'euros, contre une perte de 74 millions d'euros en 2008. Il correspond principalement aux dividendes perçus et à la quote-part de la Financière du Loch, qui comprend essentiellement une reprise de provisions sur les titres Aegis.

II – RAPPORT DE GESTION

■ FINANCIÈRE DU LOCH/COMPAGNIE DE PLEUVEN (55.5%)

La Compagnie du Cambodge détient directement 55,5 % de la Financière du Loch et de la Compagnie de Pleuven, qui gèrent un portefeuille de participations, dont notamment :

Havas

Le Groupe Bolloré détient 32,9 % du capital d'Havas. La valeur boursière de cette participation s'élève à 546 millions d'euros au 1er avril 2010. Depuis 2005, le Groupe est présent au Conseil d'administration d'Havas, dont Vincent Bolloré est le Président non exécutif. En 2009, le revenu a atteint 1 441 millions d'euros et la croissance organique est de - 7,9 %. Le résultat opérationnel courant s'établit à 180 millions d'euros, contre 188 millions d'euros en 2008. Le résultat net, part du Groupe, s'élève à 92 millions d'euros, contre 104 millions d'euros en 2008 qui incluaient une plus-value de 9 millions d'euros. L'endettement net qui s'est fortement amélioré, est désormais négatif de 48 millions d'euros au 31 décembre 2009, contre + 79 millions d'euros au 31 décembre 2008.

Aegis

Le Groupe Bolloré détient 29,8 % du capital d'Aegis Group Plc, société de marketing services spécialisée dans les médias et les études de marché, cotée à la Bourse de Londres. La valeur boursière de cette participation représentait 503 millions d'euros au 1er avril 2010. Le résultat net, part du Groupe, 2009 s'établit à 63 millions de livres sterling, contre 83 millions de livres sterling en 2008. Au 31 décembre 2009, l'endettement net s'établit à 257 millions de livres sterling (gearing 58 %), contre 298 millions de livres sterling un an plus tôt.

Vallourec

Dans le cadre du regroupement de l'ensemble des titres Vallourec détenus par le Groupe Bolloré au sein de la Compagnie de Cornouaille, filiale de Bolloré, les titres Vallourec ont été cédés pour 15 millions d'euros, faisant apparaître une plus-value de 7 millions d'euros.

■ FORESTIÈRE ÉQUATORIALE (64.22 %)

Le résultat net consolidé de Forestière Équatoriale s'élève à 3,1 millions d'euros, contre un résultat à l'équilibre en 2008. Il intègre principalement les bons résultats du chemin de fer Sitarail qui relie la Côte d'Ivoire au Burkina Faso et la hausse des dividendes reçus de participations.

■ **IER (47,59 %)**

Le chiffre d'affaires d'IER a été affecté par la conjoncture très difficile du secteur du transport aérien. L'activité Contrôle d'accès d'Automatic Systems a en revanche enregistré des résultats satisfaisants en fin d'année grâce à d'importants contrats remportés dans le domaine des transports publics. IER devrait bénéficier de l'abaissement sensible du seuil de rentabilité de l'activité grâce aux fortes réductions de coûts mises en place et à l'obtention de succès commerciaux significatifs en début d'année 2010.

■ **SAFA (46,37 %)**

SAFA Cameroun filiale de SAFA, exploite 8 600 hectares, dont 4 600 hectares de palmiers et 4 000 hectares d'hévéas. Le chiffre d'affaires 2009 est en retrait de 23 %, à 14 millions d'euros, en raison du fléchissement de la production et de la baisse du prix de vente du caoutchouc. Le résultat net, qui intègre un effet négatif de 2 millions d'euros de mise à la juste valeur des actifs biologiques, ressort à 2 millions d'euros pour l'exercice 2009.

■ **SOCFINAL (11,53 %)**

Socfinal, l'un des premiers planteurs indépendants, gère des plantations en Indonésie et dans plusieurs pays d'Afrique (Libéria, Nigéria, Cameroun, Côte-d'Ivoire) représentant au total environ 140 000 hectares de plantations.

Il est présent dans la production d'huile de palme et de caoutchouc. Les cours de l'huile de palme et du caoutchouc, qui avaient atteint des niveaux record en 2008 avant de chuter en fin d'année, se sont repris à partir du second semestre 2009.

Par ailleurs, le Groupe Socfinal a entrepris la création de 12 000 hectares de plantations d'hévéas au Cambodge et la replantation de 5 000 hectares de palmiers en République démocratique du Congo.

Enfin, le Groupe Socfinal a annoncé la cession de Socfinal au Kenya pour 67 millions de dollars (soit 49 millions d'euros).

III – AFFECTATION DU RESULTAT ET DISTRIBUTION DE DIVIDENDE

Le résultat de l'exercice est un bénéfice de 116 285 734,68 euros ; il vous est proposé de l'affecter de la façon suivante :

(en euros)

- Résultat de l'exercice	116 285 734,68
- Report à nouveau antérieur.....	205 798 618,99
- Bénéfice distribuable	322 084 353,67
- Dividendes.....	55 973 500,00
- Au compte « Report à nouveau »	266 110 853,67

Le dividende à répartir au titre de l'exercice se trouve ainsi fixé à 100 euros par action au nominal de 42 euros.

En application des dispositions légales, il est précisé que l'intégralité des dividendes attribués aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France est éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158 du Code Général des Impôts, ou sur option, à un prélèvement forfaitaire libératoire en vertu et dans les conditions prévues à l'article 117 quater du Code Général des Impôts.

Ce dividende sera, selon la procédure applicable aux actions admises en Euroclear, mis en paiement le 22 juin 2010.

Le Directoire

COMPAGNIE DU CAMBODGE

31-32 Quai de Dion Bouton
92800 PUTEAUX

RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	EXERCICE 2005	EXERCICE 2006	EXERCICE 2007	EXERCICE 2008	EXERCICE 2009
I. CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social (1)	23 509	23 509	23 509	23 509	23 509
Nombre des actions ordinaires existantes	559 735	559 735	559 735	559 735	559 735
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	-	-	-	-	-
Nombre maximal d'actions futures à créer					
- par exercice de droits de souscription	-	-	-	-	-
II. OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE (1)					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	-	-	-	-	-
b) Résultat avant impôts et dotations aux amortissements et provisions	30 696	211 040	258 063	(73 174)	120 313
c) Impôts sur les bénéfices	53	16 678	4 894	200	0
d) Résultat après impôts et dotations aux amortissements et provisions .	31 181	198 996	243 013	(73 607)	116 286
e) Résultat distribués	26 867	55 973	155 606	0	55 973
III. RÉSULTAT PAR ACTION (en euros)					
a) Résultat après impôts mais avant amortissements et provisions	54,75	347,24	452,30	(129,30)	214,95
b) Résultat après impôts amortissements et provisions	55,71	355,52	434,16	(131,50)	207,75
c) Dividende net attribué à chaque action	48	100	278	0	100
IV. PERSONNEL					
a) Nombre de salariés	-	-	-	-	-
b) Montant de la masse salariale (1)	-	-	-	-	-
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, oeuvres sociales) (1)	-	-	-	-	-

(1) en milliers d'euros

DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS ET DE RENSEIGNEMENTS

Conformément à l'article R.225-88 du Code de commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles R.225-81 et R.225-83 du Code de commerce

Si vous souhaitez recevoir ces documents, vous voudrez bien nous retourner la formule ci-dessous.

Nous vous signalons de plus qu'il vous est possible, par une demande unique, d'obtenir l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures.



Formule à adresser à :

COMPAGNIE DU CAMBODGE

31-32, Quai de Dion Bouton - 92800 PUTEAUX

M., Mme ou Mlle

Adresse complète

.....

Titulaire de :

..... titres «nominatifs purs» inscrits en compte dans les livres de la Société

..... titres «nominatifs administrés» inscrits en compte à la Banque

ainsi que l'atteste le certificat de dépôt remis par.....(1)

demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements visés par les articles R.225-81 et R.225-83 du Code de commerce sur les sociétés commerciales.

A, le 2010

(1) Indication de l'établissement bancaire habilité en vertu de l'avis de convocation à recevoir les titres ou les certificats de dépôt.

